

Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine

Description de l'initiative (2 février 2024)

Budget : 500 000 \$ CA (y compris les coûts opérationnels et administratifs)

Durée du projet : 23 mois (d'avril 2024 à février 2026)

1. Contexte

La communauté internationale reconnaît que nous nous trouvons dans une décennie cruciale durant laquelle il sera essentiel d'atteindre les objectifs pour 2030 en matière de changements climatiques et de biodiversité si nous voulons maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 1,5 °C et prévenir la perte de biodiversité. Il importe que la Commission de coopération environnementale (CCE) soutienne ces objectifs internationaux afin que l'Amérique du Nord contribue au leadership mondial. L'initiative *Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine* (H-2030) fera en sorte que le travail de la CCE soutient les engagements trilatéraux envers les objectifs clés des Parties en matière de climat et de biodiversité, soit

- s'attaquer à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité;
- maintenir l'Amérique du Nord sur la trajectoire de 1,5 °C;
- réduire les principaux polluants atmosphériques;
- aider l'Amérique du Nord à atteindre les objectifs internationaux en matière de conservation de la biodiversité (initiative 30x30, espèces en péril, financement de la conservation, etc.)
- soutenir le leadership nord-américain dans l'action climatique mondiale.

L'initiative H-2030 a été annoncée lors de la session 2023 du Conseil de la CCE à Victoria, au Canada. Dans la déclaration de 2023 du Conseil, les trois membres du Conseil ont souligné « l'importance que revêt la promotion de l'action collective afin de faire face à la triple crise planétaire que suscitent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ».

Afin de définir comment les mesures de la CCE pourraient le plus stratégiquement aborder la triple crise planétaire et soutenir les objectifs internationaux, l'initiative H-2030 soulignera l'engagement de la CCE à travailler avec un ensemble diversifié de partenaires qui représentent les groupes d'intervenants clés de la CCE – les organisations internationales et régionales, les universités, le milieu des affaires, les organisations politiques, les groupes de réflexion, les leaders d'opinion, la société civile, les peuples autochtones, les jeunes et les différents ordres de gouvernement.

Cette initiative est conforme aux approches générales du Plan stratégique 2021-2025 : *Des solutions novatrices et efficaces* et *Mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et participation du public*.

2. Objectif et approche

L'initiative H-2030 de la CCE vise à nous préparer aux nouveaux défis environnementaux et climatiques auxquels sera confrontée l'Amérique du Nord d'ici à 2030 et au-delà. Grâce à des consultations publiques et à la mobilisation d'experts régionaux, l'initiative permettra de déterminer comment les stratégies, programmes et partenariats de la CCE pourraient aider à relever ces défis, et de formuler des recommandations à cet égard. Elle comprendra également une série de projets pilotes découlant de ces recommandations.

L'initiative H-2030 s'articulera autour de trois composantes, ou axes de travail.

Axe de travail 1 : changements climatiques – permettra de définir les questions, stratégies et mesures prioritaires émergentes en matière d'atténuation et d'adaptation dans l'ensemble de la région.

Axe de travail 2 : pollution – visera à obtenir des orientations afin de cerner les domaines et technologies prioritaires pour les stratégies et mesures de réduction des émissions dans l'ensemble de la région.

Axe de travail 3 : perte de biodiversité – permettra de déterminer les enjeux prioritaires pour les stratégies de conservation de la biodiversité (conformément aux objectifs internationaux) et les mesures à prendre dans la région.

Cette approche en trois axes permettra : 1) de définir l'orientation générale de l'initiative; 2) de définir les groupes d'experts qui devraient y participer; 3) de donner une orientation à ces experts pour qu'ils structurent mieux leur analyse; et 4) d'établir les principaux livrables.

Chacun des axes de travail intégrera également les thèmes transversaux suivants :

- Savoir autochtone (SA)/connaissances écologiques traditionnelles (CET) – déterminer en priorité, s'il y a lieu, des stratégies et actions visant à garantir l'inclusion du savoir autochtone et des connaissances écologiques traditionnelles, ainsi que la participation autochtone dans chaque axe de travail.
- Justice environnementale – déterminer, s'il y a lieu, les possibilités de faire progresser la justice environnementale et de promouvoir une inclusion et un engagement concrets des communautés défavorisées, autochtones ou frontalières dans les processus décisionnels pour chaque axe de travail.
- Gouvernance/action infranationale (y compris à l'échelle urbaine et des villes) – veiller à ce que les possibilités et stratégies émergentes tiennent compte, s'il y a lieu, de la nécessité de mobiliser les intervenants infranationaux, y compris les communautés locales, les tribus et communautés autochtones, les villes et les États ou provinces.

- Responsabilité sociale des entreprises et engagement du secteur privé – dans le cadre de chaque axe de travail, donner la priorité à l’examen du rôle et des possibilités de la mobilisation du secteur privé et d’intervenants particuliers du secteur privé (organismes de réglementation, associations, etc.) afin d’atteindre les objectifs à l’horizon 2030.

3. Principaux livrables

L’initiative H-2030 déterminera les importants défis environnementaux que l’action de la CCE peut relever et fournira de l’information et des données essentielles en vue d’élaborer le Plan stratégique 2026-2030 de la CCE. Le rapport H-2030 servira de document d’orientation stratégique et de source de données pour les décideurs politiques, organisations, universités et autres intervenants clés en Amérique du Nord et dans d’autres régions, afin d’éclairer la recherche, la politique et l’action. Les sections suivantes décrivent les principaux livrables.

3.1 Un réseau d’intervenants clés en environnement

L’initiative permettra de déterminer, de rassembler et de mobiliser un groupe divers d’intervenants en environnement (scientifiques, militants, représentants du secteur privé et décideurs politiques infranationaux) qui offriront leur expertise et leurs perspectives pour aider la CCE à cerner les principales tendances concernant l’état de l’environnement et les défis environnementaux auxquels l’Amérique du Nord sera confrontée d’ici à 2030 et au-delà.

3.2 Le rapport H-2030

Le travail collectif d’analyse de ces experts alimentera la préparation d’un rapport exhaustif qui comprendra : 1) une évaluation globale des tendances, des enjeux et des défis émergents en environnement à l’horizon 2030 (qui s’appuiera sur les évaluations et rapports précédents de la CCE sur l’état de l’environnement); et 2) des sections/chapitres spéciaux présentant des recommandations stratégiques décrivant des mesures concrètes que la région de l’Amérique du Nord devra prendre d’ici 2030 sur les trois enjeux prioritaires¹ suivants, et présentant des projets pilotes potentiels (plus bas) :

- Priorité aux **technologies d’observation de la Terre et autres outils géomatiques** (axe de travail 1 : changements climatiques)
Cette section du rapport portera sur les possibilités de coordination et de collaboration au plan régional afin de tirer parti des technologies existantes et émergentes d’observation de la Terre ainsi que d’autres outils géomatiques qui permettent de cartographier

¹ Possibilité de réaliser ultérieurement (selon les instructions des Parties) des analyses sur d’autres thèmes prioritaires émergents, sous réserve d’un financement supplémentaire.

et de recenser les principaux polluants atmosphériques et leurs sources, les phénomènes météorologiques extrêmes, les alertes sur la qualité de l'air, les modifications de la couverture terrestre, les chaleurs extrêmes, les feux de forêt et d'autres modifications des écosystèmes, à l'aide de données pertinentes et opportunes, tout en croisant ces données avec les données sociales disponibles afin de cerner les tendances pour les corrélérer avec les communautés défavorisées et leurs vulnérabilités particulières. On pourra ainsi soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en utilisant les technologies d'observation émergentes au profit des communautés défavorisées, tout en aidant les gouvernements infranationaux à promouvoir des stratégies climatiques plus solides et des mesures d'adaptation et de résilience plus efficaces.

- Priorité au **transport durable** (axe de travail 2 : pollution)
Cette section du rapport déterminera les stratégies et possibilités de favoriser des transports plus propres et plus durables, par exemple, en abordant et en réduisant la contamination le long des routes terrestres et des plans d'eau, en particulier là où la concentration de véhicules ou de navires et les industries connexes constituent des sources de pollution atmosphérique locale.
- Priorité aux **services écosystémiques et à l'utilisation et à la gestion durables de la biodiversité** (axe de travail 3 : perte de biodiversité)
Cette section du rapport déterminera les possibilités et les stratégies de mise en œuvre d'actions qui augmentent la prestation de services écosystémiques dans la région, y compris les possibilités d'améliorer la gestion de la biodiversité et de renforcer la gestion de l'eau au sein des groupes d'intervenants en Amérique du Nord.

3.3 Projets pilotes

L'initiative comprendra la conception et le lancement de deux ou trois projets pilotes guidés par les conseils d'experts. Ces projets serviront à lancer et à tester de nouveaux domaines de travail collaboratif qui s'alignent sur les trois thèmes prioritaires.

3.4 Activités d'engagement et ressources de sensibilisation

Organisation de consultations [potentiellement par l'intermédiaire du Comité consultatif public mixte (CCPM) et du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET)] et de webinaires pour guider la préparation du rapport H-2030 et en diffuser les résultats. L'initiative prévoit également la production de ressources comme des brochures, des feuilles d'information et des vidéos.

4. Processus

Le processus suivant décrit comment les résultats préalables seront obtenus, ainsi que le calendrier prévu (voir également à l'annexe 1 le diagramme du processus).

Intervenant(s) principal(aux)	Processus			Calendrier
Développement du projet				
Comité permanent général (CPG) Secrétariat	Action : achever le champ d'application de l'initiative, la liste des enjeux prioritaires, le processus et le calendrier Résultat : description claire de l'initiative (processus, activités, calendrier et budget)			Décembre 2023 à janvier 2024
Représentants suppléants	Action : les représentants suppléants approuvent la description de l'initiative Résultat : description définitive de l'initiative			Février 2024
Mise en œuvre				
CPG	Action : nommer les experts du comité directeur (idéalement deux experts de chaque pays <u>par axe de travail</u> , soit environ 18 experts au total) Résultat : liste définitive des membres du comité directeur pour chaque axe de travail			Février 2024
Comité directeur Secrétariat	Action : organiser des réunions distinctes pour intégrer les experts du comité directeur dans leur axe de travail respectif (environ six experts à la fois)			Mars à avril 2024
	Axe des changements climatiques Responsable : chef(s) de programme	Axe de la pollution Responsable : chef(s) de programme	Axe de la biodiversité Responsable : chef(s) de programme	
	Outre les réunions distinctes avec les experts de chaque axe de travail, des réunions collectives périodiques regroupant tous les experts des trois axes de travail permettront de coordonner et d' <u>intégrer les thèmes transversaux</u> (décrits précédemment).			
Secrétariat Comité	Activité 1 : retenir un consultant et définir un réseau d'experts et de ressources (groupe d'experts et autres intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux concernés)			Mai à juin 2024

<p>directeur Consultant</p>	<p>Budget de l'activité : 100 000 \$ CA</p> <p>Un consultant sera retenu (selon le mandat établi par le comité directeur) pour soutenir l'ensemble du processus, y compris en participant à la rédaction et à la révision du rapport H-2030. Le consultant travaillera d'abord avec le comité directeur et le Secrétariat pour établir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de travail détaillé (y compris un calendrier pour les réunions, les consultations du CCPM et les webinaires) afin de garantir une contribution pertinente et opportune au rapport H-2030; • La composition provisoire d'un groupe d'experts et d'intervenants concernés qui pourraient participer pendant sept ou huit mois à la rédaction du rapport H-2030 (environ 18 experts, soit six par axe de travail, choisis en fonction de certains critères et du principe de représentation). • Les Parties confirmeront la composition du groupe d'experts. <p>Résultat : groupe d'experts et plan de travail détaillé pour la préparation du rapport H-2030</p> <p>#</p>	
	<p>Activité 2 : plusieurs réunions (du comité directeur et du groupe d'experts) pour fournir des observations pour l'évaluation globale ainsi que les trois thèmes sélectionnés pour le rapport H-2030, à partir de questions d'orientation. Les réunions incluront également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des échanges entre experts sur les thèmes sélectionnés pour le rapport H-2030; • un examen des progrès réalisés et des défis à l'atteinte des objectifs de la région à l'horizon 2030; • des recommandations pour les travaux trilatéraux prioritaires 2026-2030 afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030; • des discussions entre experts sur le rapport préliminaire H-2030. <p>Les réunions (virtuelles et hybrides) incluront des sessions en petits groupes par axe de travail, ainsi que d'autres activités pour traiter des enjeux transversaux.</p> <p>Entre les réunions, le consultant travaillera avec le Secrétariat pour coordonner le travail des experts au sein de chaque axe de travail.</p> <p>Le CCPM pourrait aligner sa tribune publique d'automne sur un ou plusieurs des thèmes abordés dans le cadre de l'initiative H-2030, ouvrant ainsi un dialogue avec les intervenants clés et le public sur ces enjeux</p>	<p>Juin 2024 à février 2025</p>

	<p>prioritaires. Le rapport H-2030 pourrait également prendre en compte les lettres d'avis au Conseil du CCPM.</p> <p>Budget de l'activité : 75 000 \$ CA (à noter que les ressources du CCPM serviront à organiser des consultations avec le public durant les tribunes du CCPM.)</p> <p>Résultat : brouillon du rapport H-2030; grandes lignes du rapport</p>	
Secrétariat Comité directeur Consultant	<p>Activité 3 : préparer un rapport préliminaire H-2030 d'après les grandes lignes établies.</p> <p>Le consultant devra travailler avec le comité directeur et l'équipe du Secrétariat pour achever le rapport préliminaire.</p> <p>Résultat : le rapport préliminaire H-2030 servira de fondement au Plan stratégique 2026-2030 (d'octobre 2025 à mai 2026)</p>	Février à mai 2025
Directeur exécutif	<p>Action : présenter le rapport préliminaire H-2030, ainsi que de deux ou trois projets pilotes proposés, à l'occasion de la session 2025 du Conseil</p> <p>Une version préliminaire du rapport, dont les principales conclusions auront été préparées par le consultant, sera présentée par le directeur exécutif sortant lors de la session 2025 du Conseil.</p> <p>Résultat : présentation des principales conclusions préliminaires du rapport H-2030 lors de la session 2025 du Conseil</p>	Juin 2025
Secrétariat Comité directeur Consultant	<p>Activité 4 : le Conseil sélectionne et lance trois projets pilotes pour tester les nouveaux travaux trilatéraux proposés dans le rapport H-2030 (idéalement un par axe de travail et dans chaque pays; deux projets de plus grande envergure seraient une autre possibilité).</p> <p>Budget de l'activité : 300 000 \$ CA</p> <p>Trois projets pilotes (ou deux de plus grande envergure) sur un thème donné dans le cadre de chaque axe de travail, sur une période de 18 mois</p> <p>Résultat : deux projets pilotes (à raison de 150 000 \$ CA chacun) ou trois (100 000 \$ CA chacun).</p>	Juin 2025

<p>Secrétariat Comité directeur Consultant</p>	<p>Activité 5 (sensibilisation) : organiser un ou plusieurs webinaires et chercher d’autres occasions de diffuser les résultats du rapport</p> <p>Des webinaires permettront aux décideurs gouvernementaux et aux intervenants concernés d’Amérique du Nord de faire valoir les conclusions du rapport; celui-ci orientera stratégiquement la recherche, des actions ciblées et concertées, et l’élaboration des politiques. La participation de la CCE à d’autres tribunes peut également contribuer à la diffusion du rapport.</p> <p><i>Remarque : La diffusion des trois sections du rapport H-2030 pourrait aussi se faire en fonction des thèmes. Des ressources supplémentaires (feuilles d’information, brochures, vidéos, etc.) serviront à diffuser les conclusions du rapport.</i></p> <p>Budget de l’activité : 25 000 \$ CA</p> <p>Résultat : un ou des webinaires pour décideurs politiques et autres intervenants concernés en Amérique du Nord, ainsi que production de ressources pour la diffusion</p>	<p>Janvier 2026</p>
--	---	---------------------

5. Rôles et responsabilités dans l’élaboration et la mise en œuvre de l’initiative H-2030

Cette section vise à clarifier les rôles et responsabilités des différents intervenants qui participeront à l’élaboration et à la mise en œuvre de l’initiative H-2030, afin d’éviter tout malentendu ou double emploi.

- Dans le cadre de l’initiative, les **représentants suppléants** auront pour responsabilité :
 - de sélectionner des thèmes précis à examiner dans le cadre de chaque axe de travail;
 - d’approuver la description de l’initiative;
 - de sélectionner les projets pilotes²;
 - de déterminer les prochaines étapes en fonction du rapport final H-2030.

² Il est proposé que l’initiative comprenne la conception et le lancement de projets pilotes de suivi choisis, guidés par des recommandations d’experts et intégrant la promotion de pratiques exemplaires et de stratégies prioritaires alignées sur les priorités régionales émergentes à l’horizon 2030.

- Dans le cadre de l’initiative, le **Comité permanent général (CPG)** aura pour responsabilité :
 - de travailler avec le Secrétariat au développement de l’initiative H-2030;
 - d’informer régulièrement les représentants suppléants de l’élaboration de l’initiative et de transmettre les perspectives et orientations des Parties, au besoin;
 - de confirmer les membres du comité directeur et la composition du groupe d’experts.

- Dans le cadre de l’initiative, le **Secrétariat** aura pour responsabilité :
 - de collaborer étroitement avec les représentants suppléants et le CPG durant tout le processus d’élaboration;
 - de coordonner et de fournir une expertise technique et administrative au comité directeur pour qu’il mette en œuvre, gère et mène à bien l’initiative H-2030;
 - de faciliter l’élaboration d’un mandat pour le consultant retenu pour l’initiative (en collaboration avec le comité directeur).
 - L’équipe du Secrétariat sera composée des personnes suivantes :
 - Le directeur exécutif, qui dirige le Secrétariat, offrira une perspective générale pour la conception et la mise en œuvre de l’initiative.
 - La directrice, Relations gouvernementales, stratégie et performance (RGSP), supervisera l’initiative H-2030 pour le compte du Secrétariat, en liaison avec les Parties, l’équipe du Secrétariat et le consultant, afin d’assurer un déploiement de l’initiative sans heurts, bien coordonné et ponctuel, y compris un rapport comprenant des recommandations cohérentes avec les orientations et les priorités des Parties et pouvant être utile dans l’élaboration du Plan stratégique 2026-2030.
 - Le chargé, Planification et performance, agira en tant que chef de projet de l’initiative et apportera son soutien à la directrice, RGSP. C’est lui qui fera le suivi de la mise en œuvre et signalera tout problème au cours de celle-ci; coordonnera le processus de passation des marchés pour les services du consultant et supervisera le travail de ce dernier; fournira des mises à jour au comité directeur et au groupe d’experts, sollicitera leur contribution et leur fournira des orientations, le cas échéant; et coordonnera et animera les réunions virtuelles et en personne. De plus, il organisera des webinaires et travaillera avec l’unité Communications et l’unité Relations externes et partenariats pour promouvoir les conclusions et trouver d’autres tribunes où diffuser le rapport final.
 - Les trois personnes qui dirigent les programmes seront chacune responsable d’un axe de travail. Elles travailleront donc avec le comité directeur de leur axe de travail ainsi qu’avec les membres du groupe d’experts dont l’expertise est pertinente pour leur axe de travail.
 - La cheffe d’unité, Groupes consultatifs et engagement du secteur privé collaborera avec le CCPM et le GSCET pour explorer les possibilités d’aligner leurs activités et consultations publiques sur cette initiative, et soutiendra la participation des intervenants pertinents des secteurs privé et social pour avoir le son de cloche des différents groupes qu’ils représentent.

- Le **Comité consultatif public mixte (CCPM)**, en appui à l’initiative, pourrait aligner ses tribunes publiques sur les thèmes couverts par l’initiative H-2030 afin de mobiliser les intervenants clés et de consulter le public sur ces enjeux prioritaires. Le rapport H-2030 prendra ensuite en compte les avis et recommandations du CCPM issus de ces tribunes.
- Les membres du **comité directeur** du projet auront pour responsabilité de fournir des avis d’experts au Conseil, de partager de l’information et des connaissances sur l’élaboration de projets trilatéraux, de présenter des renseignements sur le contexte et les développements nationaux et de planifier et examiner les résultats du projet³.
Le comité directeur de l’initiative sera composé d’experts politiques et techniques (idéalement deux experts de chaque pays par axe de travail, soit environ 18 experts au total) qui, durant toute la mise en œuvre, devront, entre autres :
 - travailler avec le Secrétariat à la définition du mandat pour l’embauche d’un consultant;
 - constituer un groupe d’experts proposé (avec l’aide du consultant);
 - fournir des orientations sur le développement de chacun des axes de travail pour l’évaluation globale;
 - veiller à l’intégration des enjeux transversaux;
 - soutenir la mise en œuvre de l’initiative (y compris l’examen des livrables);
 - participer à la définition des trois projets pilotes potentiels.

Les 18 membres du comité directeur seront répartis en **trois groupes de six experts** chacun (un groupe par axe de travail) et travailleront à l’élaboration de chaque axe de travail. Les 18 experts se réuniront lors de quelques réunions périodiques pour échanger, se coordonner et intégrer les thèmes transversaux.

- Un **groupe d’experts** sera à disposition pendant la mise en œuvre de l’initiative pour fournir des conseils précis sur les sujets sélectionnés. Le groupe comprendra un éventail d’experts non gouvernementaux (issus par exemple du milieu universitaire, de groupes de pression, d’organisations non gouvernementales ou de l’industrie), pour un total d’environ 18 experts, soit six par axe de travail, choisis sur la base de certains critères et du principe de représentation. Le groupe devra rester à disposition pendant une période de sept ou huit mois pour des consultations et des conseils visant à documenter la préparation du rapport H-2030 ou à y contribuer (modalités d’engagement à définir).
- Un **consultant** sera engagé pour soutenir l’équipe du Secrétariat et les experts désignés et travailler avec eux à la réalisation des nombreux livrables de cette initiative (p. ex., le plan de travail, le groupe d’experts, le rapport préliminaire H-2030 et la définition des projets pilotes).

³ Informations tirées de la présentation d’introduction *Contexte et lignes directrices pour les comités d’experts de la CCE* aux équipes de conception et comités directeurs.

Annexe 1 – Diagramme du processus de l'initiative H-2030

